



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/44
10 octobre 2006



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6-10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET : NAMIBIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième phase) Allemagne

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS NAMIBIE

TITRE DU PROJET **AGENCE BILATÉRALE/ AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième phase)	Allemagne
--	-----------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Unité de l'ozone, ministère du Commerce et de l'Industrie
---	---

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005, EN DATE DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2006)**

Annexe A, Groupe I : CFC	0						
--------------------------	---	--	--	--	--	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005, EN DATE DU
MOIS DE SEPTEMBRE 2006)**

SAO	Aérosols	Mousses	Réfrigération	SAO	Solvants	Agent de transformation	Fumigènes
CFC			0				

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total de 105 000 \$US : Élimination totale de 3,0 tonnes PAO

DONNÉES DU PROJET		2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	10,95	10,95	3,285	3,285	3,285	0	
	Consommation maximum pour l'année	3	3	2	0			
	Élimination grâce aux projets en cours							
	Élimination nouvellement ciblée							
	Élimination non financée							
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER				1	2			3
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)								
Coûts du projet dans la proposition initiale (\$US)								
Coûts finaux du projet (\$US) :								
Financement pour l'Allemagne			92 500					92 500
Financement total du projet			92 500					92 500
Coûts d'appui finaux (\$US) :								
Coûts d'appui pour l'Allemagne			12 025					12 025
Total des coûts d'appui			12 025					12 025
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)			104 525					104 525
Rapport coût/efficacité final du projet (\$US/kg)								s.o.

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement pour la deuxième tranche (2006) tel qu'indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale
--------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le gouvernement de l'Allemagne a présenté, au nom du gouvernement de la Namibie, un rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) des CFC pour la Namibie ainsi qu'une demande de financement d'un montant total de 92 500 \$US pour le deuxième et dernier programme de travail, plus des coûts d'appui d'agence de 12 025 \$US.

Historique

2. Le PGEF de la Namibie a été approuvé par le Comité exécutif à sa 41^e réunion, l'objectif étant d'éliminer complètement la consommation de CFC du pays d'ici la fin 2007. Le Comité exécutif a approuvé en principe le financement total de 252 500 \$US. Lors de la même réunion, le Comité exécutif a approuvé un montant de 160 000 \$US, plus frais d'appui d'agence, pour l'Allemagne, destiné à la mise en œuvre du premier programme de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/49 et Corr.1).

Rapport périodique sur la mise en œuvre du premier programme de travail

3. Les règlements sur les SAO sont entrés en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2004 et ont été intégrés dans le système douanier qui suit le mouvement des marchandises dans le pays. Une formation sur les SAO et les règlements s'y rapportant a été ensuite dispensée à 177 agents des douanes dans le cadre de 12 ateliers de formation. Le manuel des douanes pour la Namibie, élaboré en vertu du projet initial du PGF, a été distribué aux participants des ateliers. Une partie des frais de formation a été prise en charge par le département des douanes.

4. Un cours de formation supplémentaire destiné à 10 frigoristes spécialistes de l'entretien été dispensé dans le sud du pays. D'autres cours prévus pour les régions situées au nord n'ont pas eu lieu du fait du très faible intérêt témoigné par l'industrie locale spécialiste de l'entretien. Il s'est révélé que les frigoristes nouvellement diplômés des centres de formation professionnelle avaient déjà suivi une formation sur les bonnes pratiques de l'entretien des installations frigorifiques. Une assistance a donc été fournie afin d'équiper de manière appropriée les centres de formation et leur permettre de continuer à assurer ce genre de cours.

5. La mise en œuvre de la première phase du programme incitatif destiné aux utilisateurs finaux a également démarré. En 2004, un atelier a eu lieu avec la participation de plusieurs utilisateurs finaux, destiné à spécifier des critères d'incitation à la conversion. Il est toutefois apparu que le nombre de systèmes frigorifiques commerciaux privés utilisant des CFC encore en fonctionnement était très restreint. De ce fait, le Comité a décidé de mettre en place un programme pilote pour la conversion des systèmes de réfrigération se trouvant dans des hôpitaux, des écoles et autres installations appartenant à l'État.

6. Afin de garantir une mise en œuvre réussie des activités proposées dans le cadre du PGEF, un comité d'experts a été établi, qui examine régulièrement les problèmes de mise en œuvre du projet. Le comité se compose de représentants des ministères des Finances et de l'Environnement, de l'Unité de l'ozone, de l'industrie de l'entretien des appareils de réfrigération et du gouvernement de l'Allemagne.

7. À la date du 31 août 2006, 41 160 \$US avaient été décaissés et le décaissement de 50 000 \$US est prévu d'ici la fin 2006.

Plan d'action pour le deuxième programme de travail

8. Dans le cadre du deuxième programme de travail du PGEF, le gouvernement de la Namibie s'engage à mettre en œuvre les activités suivantes :

- a) Continuer à mettre en œuvre le programme incitatif destiné aux utilisateurs finaux pour la conversion des systèmes de réfrigération dans les installations publiques, tout spécialement dans le secteur de la santé. Une fois ce projet achevé, plus de 95 % du total des systèmes de réfrigération commerciaux utilisant des CFC auront été convertis ;
- b) Fournir des équipements supplémentaires et des outils de base aux centres de formation ;
- c) Fournir quelques machines de récupération et de recyclage supplémentaires (la Namibie a reçu en 1999 ce type d'équipement dans le cadre d'un programme d'assistance bilatérale de la Finlande). Le projet propose de fournir quelques appareils supplémentaires afin de pouvoir couvrir tous les besoins en CFC-12 à l'aide de CFC récupérés et recyclés.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Par la mise en œuvre du PGEF, approuvée par le Comité exécutif à sa 41^e réunion, le gouvernement de la Namibie s'est engagé à réaliser l'élimination totale des CFC d'ici janvier 2008. Le Secrétariat a noté qu'en 2005, le gouvernement de la Namibie a communiqué en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal une consommation de niveau zéro de CFC et autres SAO (c'est-à-dire halons, CTC, TCA et bromure de méthyle). La valeur de référence pour les CFC pour la Namibie est de 21,85 tonnes PAO.

10. Notant qu'il existe toujours des équipements de réfrigération à base de CFC en fonctionnement dans des bâtiments publics, le Secrétariat a demandé une estimation de la consommation de CFC pour 2007 et 2008. Le gouvernement de l'Allemagne a fait savoir que l'Unité de l'ozone de la Namibie envisage une interdiction totale des importations de CFC en 2007, étant donné qu'aucune importation de CFC n'a été communiquée jusqu'à présent pour 2006. Il existe moins de 100 systèmes de réfrigération à base de CFC (commerciaux et ménagers) encore en fonctionnement, ainsi que deux refroidisseurs à base de CFC-11 qui sont à présent pris en charge dans le cadre du Projet de démonstration pour l'Afrique.

11. En réponse à une demande d'informations supplémentaires sur le programme de formation destiné aux frigoristes chargés de l'entretien et sur le programme incitatif pour les utilisateurs finaux, le gouvernement d'Allemagne a informé le Secrétariat que l'industrie de l'entretien des systèmes de réfrigération de la Namibie avait indiqué qu'il n'existait pas un besoin de programmes de formation supplémentaires dans le cadre du deuxième plan de travail

du PGEF. Des retards de mise en œuvre ont eu lieu dans le cadre du programme incitatif du fait que celui-ci ne concernait initialement que les systèmes de réfrigération privés. Après la confirmation de la part de l'industrie de l'entretien qu'il n'existait pas de systèmes à base de CFC en fonctionnement dans le secteur privé, l'Unité de l'ozone a proposé avec le Service des travaux un programme destiné à convertir les systèmes de réfrigération appartenant à l'État, dans le cadre duquel 40 % des coûts de conversion seraient pris en charge par le gouvernement. Un accord a été conclu avec le Service des travaux, et des conversions d'équipement ont commencé.

12. Le gouvernement de l'Allemagne a également indiqué que les machines de récupération et de recyclage seraient achetées uniquement en accord avec toutes les parties prenantes concernées et sur la base d'une utilisation au meilleur coût des fonds disponibles.

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet et des coûts d'appui associés, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale des CFC (deuxième phase)	92 500	12 025	Allemagne
